

Bien vieillir
18 propositions
pour une vie choisie
dans un environnement adapté

Contribution de France urbaine
Avril 2023



D'ici 2030, le nombre de personnes âgées de 75 à 84 ans devrait passer de 4 à 6 millions. En 2014-2016, près de 4 millions de personnes s'engageaient déjà auprès de leurs proches à domicile en raison de leur âge ou d'un problème de santé. Cette évolution appelle une mutation de nos politiques publiques et nous invite, dans des délais contraints, à penser de nouvelles solutions d'hébergement et de répit ainsi que le recrutement et la formation de milliers de personnels. Elle nous engage de ce fait à réexaminer les financements aussi bien en termes de volumes que de répartition.

Bénévoles, aidants, vulnérables ou en bonne santé, hommes ou femmes, entourés ou isolés, propriétaires ou locataires : les trajectoires sont singulières et l'avancée en âge ne peut être pensée uniquement au prisme de la fragilité et de la dépendance. Elle doit aussi être envisagée comme ressource pour créer ou consolider de nouveaux espaces de solidarité et de cohésion sociale.

Pour autant, le mouvement qui s'opère ne peut s'exonérer d'une réflexion de fond en vue de garantir à chaque moment, l'offre de service nécessaire pour une vie choisie dans un environnement adapté. Selon le baromètre « Solitude et isolement » 2021 des Petits Frères des Pauvres, 530 000 personnes âgées de plus de soixante ans sont en situation d'isolement. Selon le rapport ANAH/CNAV de 2013, seuls 6% des logements sont adaptés à la dépendance à cette date. En 2015, 725 000 aidants pivots assument un rôle de soutien à la fois auprès d'un de leurs parents et de leurs enfants. En 2016, 90% des personnes âgées indiquent souhaiter rester à domicile.

Dans ce contexte, France urbaine met en avant 3 priorités et appelle à une réponse articulée s'appuyant sur la capacité des territoires urbains à tisser en lien avec l'Etat, l'ARS, les départements et l'ensemble des acteurs concernés une réponse de proximité pour renforcer le soutien à domicile :

- **L'accès à la santé** : le maillage médical de nos territoires est insuffisant pour répondre à une demande croissante. France urbaine appelle à renforcer le déploiement d'équipes

mobiles et de stratégies transversales sur nos territoires ;

- **L'adaptation des logements** : les politiques de l'habitat doivent permettre à chacune et à chacun de rester à domicile s'ils le souhaitent. France urbaine appelle à garantir un vrai ancrage territorial de MaPrimeAdapt', à penser un dispositif incitatif limitant les restes à charge et à ouvrir à tous l'accès à un diagnostic du logement ;

- **La réponse à la crise du recrutement dans le secteur de l'aide à domicile et le soutien aux aidants** : les tensions au recrutement touchent les secteurs du soin, de l'aide à la personne, et plus particulièrement de l'aide à domicile. Dans le même temps, selon le conseil d'analyse économique, dès 2016, l'aide informelle des aidants était valorisée entre 7 et 11 milliards d'euros. France urbaine invite à renforcer les solutions de répit et à penser un déploiement structuré de guichets territoriaux s'appuyant sur les maisons des aidants.

Les territoires urbains sont le lieu des interactions, des rencontres et de la mixité. Ils doivent être reconnus et soutenus aux côtés de leurs partenaires comme les premiers artisans de solidarités renforcées. Leur mobilisation est déjà une réalité. Certaines métropoles exercent la compétence « prévention de la perte d'autonomie » et articulent les politiques d'habitat, de santé, de mobilité et de logement. De nombreux territoires ont par ailleurs intégré dans leurs actions l'ensemble des dimensions du vieillissement pour :

- **Renforcer l'information** : espaces de démonstration, guichets uniques, aides, référentiels,
- **Coopérer avec les entreprises** en vue de jouer le rôle de tiers de confiance,
- **Animer une gouvernance collégiale**, intégrant notamment la communauté soignante et les personnes concernées,
- **Renforcer en proximité la citoyenneté et le lien intergénérationnel**,
- **Lutter contre l'isolement des personnes**.

Sur ces bases, France urbaine appelle à penser chaque territoire dans son ensemble et propose **18 actions fondées sur la confiance, la coordination et la contractualisation**.

18 propositions pour aller plus loin

Garantir une réponse globale, territorialisée, en proximité assise sur des modèles économiques sécurisés et financés

1. Intégrer les enjeux du vieillissement dans l'ensemble des plans nationaux (Fonds vert, France travail, stratégie nationale alimentation nutrition...) et des contractualisations (contrats locaux de santé, contrats de ville...) et planifications territoriales (PLH, PLU(I)...))

2. Soutenir la mise en place d'observatoires de l'adaptation à la transition démographique à l'échelle des bassins de vie urbains, réunissant l'ensemble des producteurs de données et diagnostics (ARS, Ministère des solidarités, CPAM, agences d'urbanismes, bailleurs, CARSAT...)

3. Soutenir les gouvernances territoriales intégrées (habitat, santé, emploi, action sociale...) au service de la solidarité intergénérationnelle et consacrer plus particulièrement des gouvernances métropolitaines et intercommunales de l'habitat spécifique en prenant appui sur les autorités organisatrices de l'habitat

4. Territorialiser les financements au sein de contractualisations pluriannuelles et globales sur le modèle des CRTE (ANAH, CNAV, conseil départemental, banque des territoires...) et inciter de nouvelles métropoles à se saisir de la compétence « prévention de la perte d'autonomie » en déployant des financements à la hauteur des réalités démographiques

Renforcer la prévention, l'accès aux soins et garantir le soutien à domicile par des équipes dédiées et un soutien renforcé à destination des aidants

5. Construire une stratégie ambitieuse d'aller-vers et de lutte contre l'isolement et accélérer le déploiement d'équipes mobiles pluridisciplinaires en mesure d'accompagner à domicile sur le volet médico-social, y compris en matière de santé mentale

6. Renforcer le déploiement des dispositifs d'aide au répit et revoir le financement des accueils de jour pour éviter le non-recours dû à un reste à charge trop élevé

7. Faciliter l'accès à l'information et aux aides en soutenant les démarches de guichet territorial intégré (maison des aidants, maison de la longévité) et s'appuyer sur ces dispositifs pour déployer les initiatives nationales (service public de l'autonomie, MaPrimeAdapt', dispositif d'appui à la coordination)

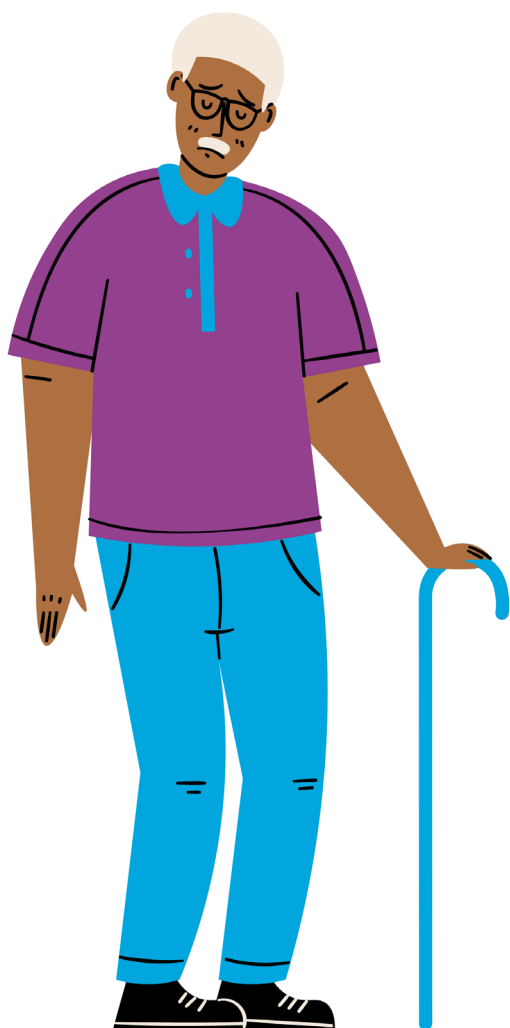
8. Repenser les modèles de financement des services attachés à l'habitat : pérenniser l'aide à la vie partagée, élargir les dispositifs éligibles, faciliter les modalités de financement de service y compris dans le logement social (facturation de charges)

9. Renforcer l'articulation entre gérontopôles et territoires (présence des élus locaux dans les gouvernances, mise en

cohérence des objectifs stratégiques et dispositifs, etc.)

10. Repenser le modèle de transport notamment sanitaire et inscrire les enjeux d'autonomie dans les modèles d'autopartage, pour faciliter l'accès des personnes âgées à la mobilité

11. Sécuriser les modèles de financement des dispositifs d'accompagnement à domicile et en établissement en particulier les services d'aide à domicile, les résidences autonomie et les EHPAD



Garantir l'accès à une solution d'habitat choisie et adaptée et massifier l'effort fourni pour transformer le parc existant et en assurer la lisibilité

12. Intégrer de manière systématique les enjeux d'accessibilité et d'adaptation dans les programmes de rénovation énergétique et aides associées au profit d'une approche globale de l'habitat

13. Renforcer la formation des acteurs publics et privés aux enjeux de l'accessibilité et de l'adaptation des territoires urbains au vieillissement et faciliter les formations croisées au niveau territorial

14. Ouvrir les missions de l'observatoire de l'habitat inclusif à l'ensemble du parcours résidentiel pour une politique globale de l'adaptation et des parcours résidentiels (rotation dans le parc social, accompagnement à la recherche d'un logement, location intergénérationnelle...)

15. Définir un référentiel du logement adapté et mettre en place une labellisation des logements pour faciliter l'information des personnes en s'appuyant sur les démarches déjà initiées (Métropole européenne de Lille, Métropole de Lyon, Rennes Métropole...)

16. Obliger les bailleurs sociaux à recenser leur offre adaptée

17. Mettre en place ou consolider les incitations fiscales en vue de coûts de sortie maîtrisés dans les zones tendues et favoriser le fléchage des aides à la pierre vers les logements répondant au référentiel d'adaptation

18. Garantir le caractère global universel et inclusif de Ma PrimeAdapt'

Focus sur MaPrimeAdapt'

les 10 conditions du succès

1. Penser l'articulation avec les guichets territoriaux existants dans le cadre notamment de la délégation des aides à la pierre en vue de favoriser un accompagnement en proximité

2. Ouvrir les barèmes sur le modèle de MaPrimeRénov' pour inciter tout public à entrer dans le dispositif et ouvrir à tous les publics l'accès à un diagnostic

3. Garantir l'accès au dispositif pour les plus précaires : avances de trésorerie, microcrédits

4. Financer l'accompagnement à hauteur des besoins et de la demande : ingénierie et instruction des aides quel que soit le modèle retenu (recours à un prestataire ou mission réalisée en régie)

5. Garantir la qualité de l'accompagnement (AMO) : labellisation, indépendance et déontologie, pluridisciplinarité, présence d'un ergothérapeute

6. Déployer une approche globale de l'habitat, favoriser les approches intégrées quand un acteur a déjà déployé une démarche d'accompagnement sur un territoire

7. Penser la communication et la prévention tout au long du parcours

8. Renforcer l'implication de l'ensemble de la filière du bâtiment dans une perspective d'accessibilité universelle et déployer une labellisation des acteurs mobilisables sur ce type de travaux

9. Déployer une approche ouverte des dépenses éligibles en vue de permettre le financement d'outils de domotique et d'accompagner les évolutions technologiques

10. Penser MaPrimeAdapt' dans une approche globale de l'accompagnement en vue d'adapter l'habitat à l'ensemble de l'environnement de la personne : y compris les aidants et les aides à domicile

Contact

Marion Tanniou

Conseillère solidarités et cohésion sociale
m.tanniou@franceurbaine.org

Benoit Cormier

Responsable de la communication et de la presse
b.cormier@franceurbaine.org